

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 38/2019

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS - PREFECTURE
 31 JUL. 2019
 MONTBELIARD

<p>DATE DE CONVOCATION : 05/07/2019</p>	<p>L'an deux mil dix neuf le huit juillet à vingt heures,</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE : 08/07/2019</p>	<p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS :</p> <p><i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 18</i> <i>Votants : 22</i> <i>Ayant donné procuration : 4</i> <i>Absents excusés : 4</i> <i>Absent : 1</i> <i>Exclu : 0</i></p>	<p><i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie (arrivée à 20h04), FRANÇOIS Claudine, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminka.</p> <p><i>Étaient représentés :</i> BORNE Aurélien, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie, ADDE Patrick</p>
<p>OBJET :</p> <p><i>Avenant n°1 – Marché de maîtrise d’œuvre relative à la construction d’une restauration scolaire et d’un accueil périscolaire</i></p>	<p><i>Procurations données :</i> BORNE Aurélien a donné procuration à DURY Bernard, BEDEZ Christian a donné procuration à LIPSKI Jean-Pierre, PLANÇON Aurélie a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, ADDE Patrick a donné procuration à LIPSKI Jean-Pierre,</p> <p><i>Absents excusés :</i> LALLAOUA Nora, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique,</p> <p><i>Absent :</i> GORGULU Alpay.</p>
<p>RÉSULTAT DU VOTE :</p> <p>- <i>Pour : 17</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstentions : 5</i></p>	<p>Grégory GLAB est nommé secrétaire de séance.</p>

Rappel de la Procédure :

Cette consultation a été lancée conformément aux dispositions de l’article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Cabinet d’architecture SOLMON (mandataire) 25200 Montbéliard – ENEBAT SAS 90700 Châtenois-Les-Forges – SARL STRUCTURAE Ingénierie 70000 Vesoul – ENEBAT THERMIQUE 90700 Châtenois-Les-Forges – Sarl Cabinet BUGNA 25200 Montbéliard, représenté par Monsieur François SOLMON, Architecte DPLG, ayant pouvoir pour l’engager conformément à l’article 2 de l’acte d’engagement;

Pour rappel, les missions de maîtrise d’œuvre confiées au groupement d’entreprises cité ci-dessus sont les missions suivantes : ESQ (ESquisses), APS (Avant Projet Sommaire), APD (Avant Projet Définitif), PRO (PROjet), ACT (Assistance pour la passation des Contrats de Travaux), EXE (EXEcution), DET (Direction de l’Exécution des contrats de Travaux), AOR (Assistance lors des Opérations de Réception).

Objet de l’avenant :

Le présent avenant a pour objet d’arrêter le coût prévisionnel définitif des travaux sur lequel le maître d’œuvre s’engage à l’issue de la mission APD (Avant Projet Définitif) ainsi que le montant définitif du forfait de rémunération du maître d’œuvre, conformément aux dispositions du CCAP.

Le surcoût par rapport au programme initial provient :

Voir estimation APD jointe, dans laquelle l'origine et le montant des surcoûts sont détaillés lot par lot.

Il faut ajouter à ce document que le surcoût est en grande partie dû au choix du maître d'ouvrage de construire un bâtiment BEPOS, moins énergivore et éligible à la subvention Effilogis.

Ce choix implique l'utilisation de matériaux différents et plus coûteux (menuiseries bois/alu, isolant biosourcé, système de chauffage avec chaudière gaz à condensation accompagnée d'une VMC et d'une CTA double flux...etc).

Le coût prévisionnel définitif des travaux arrêté à l'issue de la mission APD est de 733 708.00 € HT.

En application de l'article 7.2 du CCAP, le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre est le produit du taux de rémunération fixé à l'acte d'engagement par le montant du coût prévisionnel des travaux.

Le taux de rémunération résultant de l'application des dispositions de l'article 4 de l'acte d'engagement est de 8,00 %.

Le montant du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre est donc égal à 58 696.64 euros HT.

Ainsi le nouveau montant du forfait de rémunération du maître d'œuvre après passation de cet avenant n°1, s'élève à 58 696.64 € HT au lieu de 53 600 € HT initialement prévu.

Soit une augmentation globale arrondie de + 8.68 %.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions du présent rapport et d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE, 5 abstentions,**

approuve les dispositions du présent rapport et autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre.

Fait et délibéré à Bavans, le 08/07/2019
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 08/07/2019
Publiée le 08/07/2019.....
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire



AVENANT n°1

Commune de BAVANS



Services Administratifs

Marché de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une restauration scolaire et d'un accueil périscolaire

Entre les soussignés

Le maître d'ouvrage, Mairie de Bavans, représenté par Madame le Maire, autorisée à conclure le présent avenant,

D'une part

Et

Le titulaire :

Cabinet d'architecture SOLMON (mandataire) 25200 Montbéliard – ENEBAT SAS 90700 Châtenois-Les-Forges – SARL STRUCTURAE Ingénierie 70000 Vesoul – ENEBAT THERMIQUE 90700 Châtenois-Les-Forges – Sarl Cabinet BUGNA 25200 Montbéliard, représenté par Monsieur François SOLMON, Architecte DPLG, ayant pouvoir pour l'engager conformément à l'article 2 de l'acte d'engagement;

D'autre part.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Les stipulations du marché concernent les prestations suivantes :

Maîtrise d'œuvre pour la création d'un bâtiment dédié à la restauration scolaire au périscolaire

ARTICLE 2 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'arrêter le coût prévisionnel définitif des travaux sur lequel le maître d'œuvre s'engage à l'issue de la mission APD ainsi que le montant définitif du forfait de rémunération du maître d'œuvre, conformément à l'article 7.2 du CCAP.



Le surcoût par rapport au programme initial provient :

Voir estimation APD en annexe, dans laquelle l'origine et le montant des surcoûts sont détaillés lot par lot.

Il faut ajouter à ce document que le surcoût est en grande partie dû au choix du maître d'ouvrage de construire un bâtiment BEPOS, moins énergivore et éligible à la subvention Effilogis.

Ce choix implique l'utilisation de matériaux différents et plus coûteux (menuiseries bois/alu, isolant biosourcé, système de chauffage avec chaudière gaz à condensation accompagnée d'une VMC et d'une CTA double flux...etc).

ARTICLE 3 : MONTANT DU MARCHE

En application de l'article 7.2 du CCAP, le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre est le produit du taux de rémunération fixé à l'acte d'engagement par le montant du coût prévisionnel des travaux.

Le taux de rémunération résultant de l'application des dispositions de l'article 2 de l'acte d'engagement est de 8,00 %.

Le montant du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre est donc égal à 58 696.64 euros H.T.

ARTICLE 4 : AUTRES CLAUSES

En dehors des stipulations du présent avenant, toutes les clauses et conditions du marché initial sont maintenues.

ARTICLE 5: CLAUSE DE NON RECOURS

Les parties renoncent à tout recours gracieux ou contentieux pour les faits, objet du présent avenant.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DU TABLEAU DES MISSIONS ET RÉPARTITIONS DES HONORAIRES

Le titulaire est tenu de transmettre dans les meilleurs délais, l'annexe n°1 à l'acte d'engagement au maître d'ouvrage, avec les montants mis à jour.

Fait à Bavans
Le 09.07.2019

Le Maire



A handwritten signature, likely of the Mayor, is written over the text "Le Maire".

françois solmon
architecte d.p.l.g.
16. Rue Charles Lalance
Le titulaire MONTBELLIAN
Tel 05 81 31 22 43 Fax 05 81 31

F. SOLMON

Architecte Naudastère

12/06/2019

COMMUNE DE BAVANS
CONSTRUCTION D'UN PERISCOLAIRE
Rue des Bleuets
25550 BAVANS

ESTIMATION APD

	Montant APS HT	Demandes BET Structures et Fluides	Demandes SPS	Demandes Maître d'Ouvrage	Mise au point APD	Montant APD HT	TVA 20%	Montant TTC
LOT 01 TERRASSEMENTS - VOIRIES - RESEAUX	79 384,00 €				564,00 €	79 948,00 €	15 989,60 €	95 937,60 €
LOT 02 GROS ŒUVRE	80 764,00 €	6 399,00 €	5 000,00 €			92 163,00 €	18 432,60 €	110 595,60 €
LOT 03 CHARPENTE & OSSATURE BOIS	78 496,00 €	10 011,00 €				88 507,00 €	17 701,40 €	106 208,40 €
LOT 04 COUVERTURE - ETANCHEITE - BARDAGES	127 840,00 €	1 350,00 €	12 080,00 €		-36 440,00 €	114 830,00 €	22 966,00 €	137 796,00 €
LOT 05 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS ALUMINIUM	45 432,00 €				7 500,00 €	52 932,00 €	10 586,40 €	63 518,40 €
LOT 06 MENUISERIES INTERIEURES BOIS	19 631,00 €	2 700,00 €			5 200,00 €	27 531,00 €	5 506,20 €	33 037,20 €
LOT 07 PLATRERIE - ISOLATION	30 902,00 €	7 000,00 €			3 100,00 €	41 002,00 €	8 200,40 €	49 202,40 €
LOT 08 PEINTURE	15 880,00 €				-637,00 €	15 243,00 €	3 048,60 €	18 291,60 €
LOT 09 CARRELAGE - FAIENCE	38 948,00 €			5 832,00 €		44 780,00 €	8 956,00 €	53 736,00 €
LOT 10 REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	12 369,00 €				-7 381,00 €	4 988,00 €	997,60 €	5 985,60 €
LOT 11 FAUX PLAFONDS	9 890,00 €				-5 406,00 €	4 484,00 €	896,80 €	5 380,80 €
LOT 12 PLOMBERIE - SANITAIRE	29 000,00 €				1 800,00 €	30 800,00 €	6 160,00 €	36 960,00 €
LOT 13 CHAUFFAGE - VENTILATION	66 100,00 €				700,00 €	66 800,00 €	13 360,00 €	80 160,00 €
LOT 14 ELECTRICITE	39 500,00 €			5 200,00 €	3 000,00 €	47 700,00 €	9 540,00 €	57 240,00 €
LOT 15 MOBILIERS CUISINE					22 000,00 €	22 000,00 €	4 400,00 €	26 400,00 €
	674 136,00 €	27 460,00 €	17 080,00 €	11 032,00 €	4 900,00 €	733 708,00 €	146 741,60 €	880 449,60 €

EXPLICATIONS

LOT 01 TERRASSEMENTS - VOIRIES - RESEAUX	Mise au point APD : 564 €	
LOT 02 GROS ŒUVRE	Fond de fouilles fondations : APS -1,60 m / APD - 1,90 Fond de fouilles pleine masse : APS - 0,60 m / APD - 0,90 m : + 6 399 € Réfectoire de chantier + entretien WC chantier demande SPS : + 5 000 €	
LOT 03 CHARPENTE & OSSATURE BOIS	Plus value après étude de la structure par le BET Structuree Ingenierie (sections plus importantes pour les poutres et pannes en lamellé-collée)	10 011,00 €
LOT 04 COUVERTURE - ETANCHEITE - BARDAGES	Plus value garde-corps sur toiture terrasse (demande SPS) : + 8580 € Plus value pour échelle à crinoline (demande SPS) : + 3500 € Chevêtres et sorties en toiture (demande BET) + 1 350 € Mise au point APD : - 26 940 €	
LOT 05 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS ALUMINIUM	Mise au point APD : Surfaces de vitrage plus importante (+15,52 m ²) : + 7 500€	
LOT 06 MENUISERIES INTERIEURES BOIS	Accessoires sanitaires demande BET : + 2 000 € Séparateurs urinoirs demande BET : + 700 € Mise au point APD : allèges vitrées pour châssis intérieurs : + 3 000 € Mise au point APD " ouvrages bois " : + 2 200 €	
LOT 07 PLATRERIE - ISOLATION	Soffites demandées par BET : + 4 500 €	

Soffites CF demandées par BET : + 2 500 €
Mise au point APD : habillage placo poutre bois dans la salle d'activités + 1 600 €
Mise au point APD " ouvrages placo " : 1500 €

LOT 08 PEINTURE

Mise au point APD : - 637 €

LOT 09 CARRELAGE - FAIENCE
demandes du Maître d'Ouvrage

PV Carrelage au sol de la salle de restauration : + 3 932 €
Plus - value faïence toute hauteur dans les WC : + 1 900 €

LOT 10 REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES

Mise au point APD : - 7 381 €

LOT 11 FAUX PLAFONDS

Mise au point APD : - 5 405 €

LOT 12 PLOMBERIE - SANITAIRE

Mise au point APD : + 1 800€

LOT 13 CHAUFFAGE - VENTILATION

Mise au point APD : + 700€

LOT 14 ELECTRICITE

Luminaires suspendus plus chère que les luminaires encastrés
(salle d'activités et salle de restauration) 3 000,00 €
Attentes vidéoprojecteur salle d'activité
Système visiophonie (2 platines de rue + 2 postes intérieurs) 5 700,00 €

LOT 15 MOBILIERS CUISINE

Mise au point APD: mobiliers cuisine non compris à l'APS 22 000,00 €